



Atelier thématique

Violences faites aux femmes au sein du couple en Midi-Pyrénées

Toulouse, 18 décembre 2015

Compte-rendu des échanges

Afin de mieux appréhender la réalité des violences faites aux femmes au sein du couple en Midi-Pyrénées, un état des lieux des connaissances a été réalisé en 2015 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORMIP) avec le soutien financier et sous la coordination de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Les principales informations immédiatement disponibles ont été réunies dans un rapport qui fait également le point sur les systèmes et outils d'information existants en dégagant leurs intérêts et leurs limites ainsi que leurs conditions de production et d'actualisation.

Ce bilan doit servir de support à une réflexion sur les attentes et les conditions de la mise en place d'un observatoire régional des violences faites aux femmes. Le développement des observatoires territoriaux préconisé dans l'axe 3 du 4ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes doit permettre de structurer le partenariat entre les services des collectivités locales, les services de l'État et les associations. Un des principaux objectifs est d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative pour une aide à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques et des actions de prévention et de prise en charge.

Le rapport a fait l'objet d'une première présentation à l'occasion d'un atelier thématique organisé par la POSMIP le 18 décembre 2015. S'en est suivi un débat avec les participants, représentants des associations, des collectivités locales et des services de l'Etat.

Ce document synthétise les questions, témoignages et observations des participants.

↳ De l'importance d'observer les violences faites aux femmes

Les participants soulignent la nécessité de disposer de statistiques à l'échelle départementale et régionale. Ces données aident les associations et les collectivités dans le pilotage de leur activité et leur permettent également de légitimer leurs actions auprès des décideurs. Par ailleurs, un éclairage à l'échelle régionale apparaît indispensable pour orienter les politiques publiques.

Aussi ils remercient la DRDFE, la DRJSCS et l'ORMMIP pour la réalisation de cet état des lieux, préalable indispensable à la mise en œuvre d'un observatoire régional des violences faites aux femmes.

↳ Précisions sur les données chiffrées

+ Mmes PRESTAT et BOUYSSOU (APIAF – dép. 31)

>> Dans le focus sur la Haute-Garonne, avez-vous comptabilisé les places d'hébergement attribuées par le conseil départemental ? Il prend en charge des nuitées d'hôtel pour l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences avec enfant de moins de 3 ans. Il attribue également des places d'hébergement dans les centres maternels.

Mme CAYLA (ORMMIP)

>> Non, c'est une limite à l'étude. Nous avons ciblé les CHU et CHRS et malheureusement pas les foyers de l'enfance.

↳ *Interlocuteur non identifié*

>> Vous indiquez que les femmes (de 18 à 75 ans) victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint représentent 1% de la population totale. Il est couramment fait référence à un taux de 10%, donnée issue de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF). Pouvez-vous nous expliquer cette différence de ratio ?

Mme CAYLA (ORMMIP)

>> Le taux de 10% issu de l'enquête ENVEFF réalisée en 2000 se rapporte à tous les types de violences : physiques, sexuelles mais aussi verbales et psychologiques. Le taux de 1% issu de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP-Insee) se rapporte uniquement aux violences physiques et/ou sexuelles. L'enquête VIRAGE (violences et rapports de genre), en cours de réalisation, entend actualiser et approfondir les résultats de l'enquête ENVEFF.

↳ Mme ANGELIER (Du Côté des Femmes – dép. 31)

>> Pourquoi n'est-il pas possible d'avoir des données sur la nature des violences autre que physiques et sexuelles en ce qui concerne les plaintes enregistrées par les services de police et de gendarmerie ?

M. VAILLANT (Région de gendarmerie)

>> L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) classe uniquement les violences physiques ou sexuelles. Aussi la gendarmerie et la police ne sont pas en mesure d'enregistrer les autres types de violences dans les dépôts de plainte ou les faits constatés. Les natures d'infractions sont codifiées et il n'est pas possible d'y déroger. Le choix d'inclure ou non certaines données statistiques est une décision politique qui n'est pas du ressort de nos services.

↳ Mme HASS (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles – dép. 31)
>> Nous enregistrons des violences qui peuvent être anciennes. Elles nous sont rapportées par des femmes qui viennent à notre rencontre dans le cadre, par exemple, d'un accompagnement vers l'emploi et qui sont amenées à nous raconter leur parcours de vie. Nous ne sommes pas dans la même temporalité. Comment intégrer ces données ?

Mmes CAYLA (ORSMIP) et BOUYSSOU (APIAF – dép. 31)

>> Le décalage d'un ou deux ans entre les faits et le signalement n'est pas vraiment significatif. De plus, il correspond à la réalité du recueil d'information dans le cadre des violences conjugales. Les femmes ne signalent pas forcément les faits sur le moment et quelquefois leur parole se libère même des années plus tard.

En l'absence d'une enquête de population qui mesurerait la prévalence, on établit forcément ces statistiques à partir du recueil d'éléments signalés, quelque soit le moment où ils se sont produits. Il faut néanmoins veiller à différencier les faits de violences révélés par une femme qui est actuellement dans cette situation et ceux ayant été subis par le passé et révélés en retraçant un parcours de vie.

↳ Préconisations et perspectives

Les participants ont formulé des recommandations de deux types synthétisées dans les 2 encadrés ci-après. Leurs témoignages, que nous retranscrivons en suivant, en rendent compte dans le détail.

- **Recommandations n°1**
 - **Agir sur les représentations sociales et les stéréotypes**
 - **Lutter contre la banalisation des violences et le déni**
 - > par des actions de sensibilisation à destination du grand public
 - > par la formation des professionnels confrontés à l'expression de ces violences

↳ Témoignages des participants

M. GUERIN (Relais Accompagnement Jeunes - dép. 31)

>> Le Relais Accompagnement Jeunes (RAJ) est un partenariat entre la Mission Locale et le CCAS de Toulouse qui compte 3 travailleurs sociaux. Il propose une aide à des jeunes de 18 à 25 ans en situation d'errance sur la commune. 50% des 18-20 ans qu'il accompagne sont des femmes et 1/3 de ces femmes ont été victimes de violences.

Le RAJ rencontre de grandes difficultés pour protéger ces jeunes femmes.

Au-delà de leur parcours de vie difficile, des violences qu'elles ont subies, le fait d'être jeune est en soit une difficulté. En effet, la représentation de cette jeunesse en errance semble encore poser problème aux partenaires sociaux. Aussi, le RAJ a-t-il du mal à se faire entendre pour, dans un premier temps, mettre à l'abri ces jeunes femmes et ensuite, quand il y parvient, être tenu informé de leur situation.

Mme HETIER (Conseil départemental d'accès aux droits – dép. 65)

>> Je reçois régulièrement des femmes en colère parce qu'elles ont souhaité porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie et que leur plainte a été refusée. Cette demande qui n'est pas traitée est vraiment problématique.

M. LEBAILLY (Centre de formation aux métiers du social ERASME – dép. 31)

>> Dans notre représentation sociale force est de constater que nous avons globalement du mal à reconnaître et à qualifier la nature des violences à l'égard des femmes.

Dans des cas de harcèlement sexuel, par exemple, on peut avoir tendance à relativiser les faits, à ne pas vouloir les qualifier.

Une action sur l'environnement social semble donc prioritaire. Il faut veiller à ce que les professionnels soient attentifs à qualifier correctement les faits, à nommer les choses par leur nom. Par ailleurs, l'arrêt des actions menées à l'école dans la lutte contre les stéréotypes de genre est dommageable ; cet outil permettait d'agir à long terme sur les représentations sociales.

Enfin, n'oublions pas la Convention d'Istanbul qui, dans son préambule, resitue les violences faites aux femmes comme étant la manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes qui ont conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes.

En oubliant cela, on continuera à relativiser ou à rendre difficile la qualification des faits.

- **Recommandations n°2**

Dans le cadre de la mise en place d'un observatoire régional des violences faites aux femmes :

- **S'accorder sur une définition commune des violences**
- **Identifier des indicateurs clés « de pilotage »**
- **Cibler des données sur les femmes victimes de viol**
- **Diversifier les sources de données**
- **Organiser la circulation de l'information entre les échelles nationale, régionale et départementale**
- **Partager les bonnes pratiques expérimentées sur des territoires**

Témoignages des participants

Mme BOUYSSOU (APIAF – dép. 31)

>> Dans l'objectif de la création d'un observatoire, avant même de définir des indicateurs communs, il faudra que nous partagions une définition commune. S'accorder notamment sur ce que nous nommons « violences faites aux femmes dans le cadre du couple » ?

Il faudra certainement engager un travail partenarial pour élargir le champ des dispositifs qui alimenteront ce travail d'observation. Je pense notamment sur la question de l'hébergement à des enquêtes qui ont été réalisées et qui montrent que près d'1/3 des femmes qui sont hébergées en insertion ont subies des violences conjugales. D'autres sources de données sont disponibles, il serait intéressant de les exploiter.

Mme CAYLA (ORSMIP)

>> A l'échelle locale on arrive à mettre en place des systèmes d'information qui donnent une photo relativement nette de la situation. Cependant sur 8 départements (voire 13 avec la nouvelle région) on doit travailler avec des états statistiques informatisés existants. On se heurte à des méthodes de comptabilisation et de requêtes différents qui fait que même si l'information existe on ne peut pas l'exploiter. Les systèmes centralisés appauvrissent nécessairement le niveau d'information.

Dans le cadre d'un observatoire régional il faudra nécessairement trouver un consensus sur des indicateurs clés de pilotage. On pourra dans le même temps à l'échelle locale approfondir des parcours qui pourront être recensés afin qu'ils puissent être expérimentés par d'autres départements.

Mme ANGELIER (Du Côté des Femmes – dép 31)

>> Je vous remercie d'avoir identifié tout particulièrement la question du viol. Peu de moyens y sont dédiés alors même que les conséquences psychologiques et sociales sur les femmes qui en sont victimes sont lourdes. Il y a beaucoup à faire pour qu'elles demeurent des êtres vivants.

Il faudra en faire une question importante de l'observatoire régional des violences faites aux femmes.

Mme LAMOURI (Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - dép 82)

>> Je vous retranscris le témoignage d'une expérience locale que nous avons menée en Tarn-et-Garonne dans le cadre de notre observatoire départemental des violences faites aux femmes.

Nous avons réalisé une étude épidémiologique à petite échelle.

Une base de 65 indicateurs a été créée pour une évaluation très complète (quantitative et qualitative) du parcours des victimes. 4 associations locales et un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) se sont associés pour alimenter cette base pendant 3 mois. Les dossiers de 120 victimes ont été analysés.

Un indicateur nous a particulièrement interpellés : dans 89% des cas les enfants étaient présents au moment des violences. Cette information nous permet ainsi de travailler avec nos partenaires locaux en compétence sur la protection de l'enfance ; et plus généralement d'affiner les connaissances de l'ensemble des partenaires impliqués sur les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, nous nous sommes interrogés sur la meilleure façon de prendre en charge les victimes sur le territoire. Nous avons décidé de recruter un agent chargé de coordonner le suivi du parcours des victimes et les interventions des différents professionnels pour une prise en charge globale de qualité.

Mme LEUDIERE (UDAF 82)

>> J'assure cette mission de coordination qui est effective depuis septembre 2015 dans le Tarn-et-Garonne. Les victimes sont libres d'entrer ou non dans ce dispositif dont l'objectif est de faciliter leurs démarches. Elles n'ont pas à redire leur histoire à chaque fois. Je fais le lien entre les différents professionnels qui interviennent dans l'accompagnement.

J'ai également une mission d'intervenante sociale en commissariat à raison de 16h par semaine où je m'intéresse en priorité aux personnes les plus isolées.

En 2 mois et demi d'activité, j'ai eu connaissance de 110 situations dont 85 environ provenaient de l'activité policière. Près de la moitié de ces personnes n'étaient pas connues des services sociaux.

Mme LAMOURI (Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - dép 82)

>> Nous avons également comptabilisé le nombre de fois où les services de police ou de gendarmerie sont sortis pour répondre à une situation de violence déclarée. Cela correspond en moyenne à 3 sorties par jour. Le différentiel entre ce chiffre et le nombre de dépôt de plaintes est important.

Que fait-on de cette information ? On connaît la situation de violence. Elle n'est pas qualifiée et ne donnera pas lieu à des suites pénales. La coordination prend là tout son sens. Les retours de police-secours sont communiqués à la coordinatrice qui s'intéresse dans le détail à ces signalements pour cibler les personnes qui nécessitent d'être accompagnées.